



Syndicat National **FORCE OUVRIÈRE**
des Personnels de Préfecture

**COMPTE RENDU DU COMITE
TECHNIQUE CENTRAL DES
PREFECTURES**

8 Juillet 2013

Pour FO Préfectures : Christine Marot, Martine Chanteclair, Marie-Line Mistretta, Joël Rouchez, Yannick Moreau et Patrice Soubrié.

1 – Expérimentation des plateformes naturalisation

Etaient soumis pour avis, les textes relatifs à la mise en place à titre expérimental des trois plateformes d'instruction des dossiers de naturalisation (Nancy, Besançon et Beauvais), le texte relatif à la modification de l'article 26 du code civil (permettant l'enregistrement de la déclaration de nationalité souscrite à raison du mariage par une autre autorité que celle de Préfet du lieu de domicile du postulant).

En préalable, FO Préfectures a dénoncé les conditions de l'annonce par le Cabinet du Ministre sans la présence de la DRH, le manque d'informations sur la mise en place de ces plateformes et la précipitation de l'administration.

Aux questions posées sur l'organisation des circuits pour l'instruction des dossiers entre la plateforme et les préfets, sur la mise en place de la commission citoyenne (en lieu et place de l'entretien d'assimilation) à titre expérimental à Nancy, **nous n'avons pas eu de réponse.**

Avec la mise en place des 3 plateformes, l'administration estime que **la mission pourra être assurée par 24 ETPT (et non pas 33 à l'heure actuelle)** et que l'organisation des circuits d'instruction des dossiers (notamment sur l'accueil des postulants, la consultation éventuelle du dossier du postulant en sa qualité d'étranger), le circuit de signature des Préfets et l'organisation des cérémonies de remise de décrets ainsi que les recours **se feront sans effectif dédié dans les préfectures qui perdent la mission.**

VOTE UNANIMEMENT DEFAVORABLE DES ORGANISATIONS SYNDICALES

2 – Présentation du PMMS Programme ministériel de modernisation et de simplification (en communication)

Le document n'a jamais fait l'objet d'une présentation aux organisations syndicales. Il se présente sous trois volets : celui pour la sécurité intérieure (périmètre police gendarmerie) celui pour l'administration centrale (une réorganisation de la centrale sera présenté au prochain CT Ministériel du 11 juillet) et celui pour la territoriale avec le renforcement du niveau zonal, la création des SGAMI (Secrétariat Général à l'administration du ministère de l'Intérieur) et l'élaboration d'un schéma stratégique des préfectures.

Pour FO Préfectures, le volet relatif à l'accompagnement de la réforme pour les personnels est pauvre. Pour la première fois, l'administration évoque **la mobilité fonctionnelle contrainte**. Quant au dialogue social, il *devra être nourri même sur le plan local*. Les remontées de terrain nous permettent d'en douter.

3 – Etat des heures supplémentaires écrêtées dans les préfetures (en communication)

L'administration a d'abord communiqué le bilan des heures supplémentaires effectuées en 2012. La dépense annuelle s'est élevée à 2 282 892 euros. 5059 agents (3219 pour les administratifs, 1666 pour les techniques et 174 pour les contractuels).

Alors que pour la filière administrative, les heures supplémentaires ont été majoritairement compensées en temps, pour la filière technique, les heures supplémentaires sont majoritairement indemnisées.

99 préfetures ont adressé les éléments (sur une base déclarative) quant aux heures supplémentaires effectuées au-delà du plafond réglementaire de la 25ème heure effectuée.

727 agents (482 pour la filière administrative, 235 pour la filière technique et 10 contractuels) ont été identifiés.

Les collègues ont bénéficié soit de compensation de temps, de rémunération (pour 2012 coût total de 71 595 euros), de report sur le mois suivant ou d'écrêtage.

67 % des heures supplémentaires ont été majoritairement écrêtées pour les personnels administratifs contre 14 % pour la filière technique.

FO Préfetures souhaite que, ce travail de remontées d'informations se poursuive, car c'est la preuve que les missions continuent d'être assurées (avec beaucoup de souffrance) par les heures supplémentaires (faites à la demande de la hiérarchie) par les agents et..... le recrutement de vacataires.

FO Préfetures a demandé pour la catégorie A de la filière administrative (non éligibles aux heures supplémentaires) qu'un recensement puisse néanmoins être effectué par le biais de déclaration individuelle non nominative.

4 - Mise en place du service facturier dans les plateformes CHORUS (en communication)

Sur ce volet, l'administration estime que c'est une opportunité car l'ensemble de la chaîne de traitement des dépenses, de l'expression de besoin jusqu'à la mise en paiement des factures, sera plus efficace et plus rapide et que dans ce cadre ¼ de l'activité des CSP sera transférée aux directions régionales des finances publiques avec un gain de l'ordre d'une centaine d'emplois une fois déduit le transfert de 19 ETPT au profit du réseau des comptables.

Pour FO Préfetures voilà encore les coupes sombres !!!! et des difficultés pour les agents affectés sur ces missions souhaitant partir aux Finances. Que de désillusion !!! entre le discours de la DEPAFI et la réalité du terrain ;

Par ailleurs, les modalités pratiques de ce transfert sont lourdes, compliquées car tout ce qui se trouve dans les bases ne peut être transféré !!!!! Une fin d'année difficile pour les 11 régions concernées.

5 – Bilan du dialogue social en région et en SGAP (en communication)

L'ensemble des régions a désormais mis en place ces instances informelles. Leur composition n'a pas évolué. Beaucoup d'interrogations sur les informations communiquées. En effet, comme en Lorraine où l'administration régionale déclare remettre des comptes rendus que nos représentants ne reçoivent pas !!!!! ou l'inscription à l'ordre du jour de points qui ne sont pas discutés préalablement avec notre syndicat.

Même si l'administration estime que l'articulation de ces réunions avec les comités techniques des préfetures de département est recherchée sur certains sujets, dans bien des régions le calendrier ne permet pas un dialogue social de qualité.

FO Préfectures a rappelé son attachement au département. Dans la perspective des prochaines élections de décembre 2014, l'UNSA a demandé la mise en place de Comités Techniques régionaux.

Parce que FO Préfectures l'a obtenue, la circulaire du 3 avril 2012 a permis de donner un cadre réglementaire commun au dialogue social dans les SGAP. Y sont évoqués les thématiques relevant de la compétence des comités techniques (organisation du fonctionnement des services, sujets relatifs aux ressources humaines).

Les mutualisations entre la police et la gendarmerie ont fait également l'objet d'une information. Les SGAP Ouest et Nord ont créé une instance spécifique pour traiter les sujets hygiène et sécurité.

Malheureusement, la présence au sein de ces instances de notre syndicat n'est pas toujours reconnue. En SGAP Ouest, nos représentants ne sont présents qu'en qualité d'expert, place facilement éjectable !!!! En 2014, nous y serons en position d'éligibilité.

6 – Nouvelle Bonification Indiciaire (en communication)

FORCE OUVRIERE l'a toujours dit NBI.... ZIZANIE. Malgré cela, les collègues sont attachés au versement de cette indemnité. Alors quand arrive les nouvelles affectations les inquiétudes montent. Il faut déshabiller Paul pour habiller Pierre, verser à l'un 3 points de NBI et à l'autre une compensation de 15 euros. Ridicule !!!

En novembre 2012, l'administration a lancé une enquête auprès des préfectures pour l'élaboration d'un état des lieux. Seules 2 préfectures (nous ne savons pas lesquelles!!!) n'ont pas répondu.

L'administration dispose de 64 159 points, 58 113 sont attribués. Peu de préfectures appliquent la réglementation en vigueur. Au fil du temps, les préfectures ont adapté la réglementation à leurs besoins surtout les bureaux étrangers, circulation.

Les agents ne bénéficient pas de la NBI du poste qu'ils occupent. Certains camarades, notamment du Nord, ont vu les tribunaux leur donner raison sans que la DRH centrale n'en tire les conséquences. Dans des préfectures, les points sont là mais ne sont pas attribués. Le comble !!!!

L'administration propose la réunion d'un groupe de travail sur ce thème en septembre.

7 – Adhésion du Ministère au CIGEM (en communication)

Le Ministère de l'Intérieur a adhéré. Dans le cadre des négociations, l'administration a obtenu de réduire l'ancienneté de 13 ans à 10 ans pour la recevabilité des candidatures des attachés principaux pour des postes de CAIOM.

Ne nous leurrions pas, il n'y aura pas d'harmonisation des régimes indemnitaires. L'administration va créer une usine à gaz interministérielle. Un décret est soumis au prochain conseil supérieur de la fonction publique pour permettre aux directeurs de préfectures d'intégrer le CIGEM.

Les reclassements devraient venir avant la fin de l'année. Des BRH auraient déjà fait remonter les postes susceptibles d'être fonctionnels (GRAF).

Nous avons demandé si nous pouvions discuter des taux d'intégration au GRAF. L'administration estime qu'ils doivent s'effectuer selon une montée en charge jusqu'en 2017 !!! (3 % en 2013, 8 % en 2014, 7 % en 2015, 9 % en 2016 et 10 % en 2017) Comptabilité d'épicier !!!! **Force Ouvrière revendique 10 % à la mise en place du corps.**

Affaire à suivre !!!

FO Préfectures a demandé que soit inscrit à l'ordre du jour un point sur l'organisation en 2014 des prochaines élections politiques.

En effet, la loi du 17 mai 2013 va modifier sensiblement le travail des préfectures car elle instaure de nouvelles règles pour les candidatures :

- l'obligation de dépôt de chaque déclaration de candidature quelle que soit la taille de la commune
- l'élection des élus pour les conseils communautaires dans les communes de plus de 1000 habitants.

Les services élections vont être confrontés à un afflux massif de candidats sur une courte période.

Un groupe de travail de 6 préfectures a permis de retenir ou d'écarter certaines pistes : extension de la période de candidature, simplification de la saisie, recrutement **éventuel** de vacataires.

Par contre, l'administration estime que la méthode de pré-inscription, d'enregistrement des candidatures sur Internet serait trop complexe, trop lourde, trop chronophage.

Une formation planifiée pour les services élections : dans un premier temps les formateurs internes en octobre, ensuite deux agents référents par préfecture en octobre et novembre.

Pour **FO PREFECTURES**, il n'y a pas de garantie de renfort de vacataires. Des effectifs, il n'y a en plus dans ces bureaux !!! **L'administration en tirera toutes les conséquences**, car sur un sujet aussi sensible un fonctionnaire se voit appliquer droits et obligations alors que les vacataires.....

Sans oublier que pour gérer les élections de 2014 les préfets vont vraisemblablement faire appel à des agents des services autres que le bureau des élections, services déjà exsangues et qui risquent d'avoir du mal à assumer leurs propres missions.

FO Préfectures restera vigilante.

